

Vallées

Bulletin annuel de la commune de Vallées en Champagne

Nouvelles

2017

Janvier 2017

1 Place de l'Eglise Baulne-en-Brie 02330 Vallées-en-Champagne

Tel-fax : 03.23.82.41.39 mairie.valleesenchampagne@orange.fr

<http://www.valleesenchampagne.fr/>

Baulne-en-Brie ; Chézy ;

Emoy ; Evril ;

Feuillet ; Fourche ;

Grand Fontaine ;

La Chapelle-Monthodon ;

La Grange-aux-Bois ;

La Verdure ; Le Fond du Ru ;

Les Boisés ; Les Debrets ;

Les Glapiers ;

Les Maréchaux ;

Les Piots ; Les Pozards ;

Montbaillon ;

Montchevret ;

Monthodon ; Montleçon ;

Montlevon ; Montmarçon ; Nogent ;

Petit Feuillet ; Romandie ;

Saconnay ;

Saint-Agnan ; Sarigny.

Vallées en Champagne

SOMMAIRE

Vallées Nouvelles vous invite à vous exprimer en toute liberté,
N'hésitez pas à nous envoyer vos documents pour une prochaine
édition

mairie.valleesenchampagne@orange.fr ou par courrier en mairie de
Vallées en Champagne

Responsable de publication : Bruno Lahouati

Rédaction : Nelly Triconnet

Crédits Photos : Yannick Cernet, Jean Michel Champagne, Michelle
Marie, Jacqueline Picart, Nelly Triconnet, Pierre Troublé

Commission information :

Jean Michel Champagne, adjoint en charge de la communication
Bernard Boller, Manon Dagonet, Yannick Cernet, Bruno Lahouati,
Pascal Lobry, Jacqueline Picart, Christine Orange, Josiane Renard,
Rémy Thomas, Nelly Triconnet, Line Troublé, Pierre Troublé, Valérie
Van Gysel.

Rappel : les personnes qui désirent recevoir les informations
municipales par mail sont priées de nous en faire la demande par mail.



L'édito du Maire **Page 3**

Les Conseils municipaux 2016 **Page 4**

*La CARCT : Une nouvelle
intercommunalité* **Page 7**

De la source à la carafe **Page 8**

Solidarité au cœur de Vallées **Page 10**

*Au cœur de nos vies : Etat civil 2016
Du temps qu'il a fait* **Page 11**

*Commémoration de la bataille de la
Chapelle – Monthodon
Du 15 au 20 juillet 1918* **Page 12**

Du bon temps que l'on a pris **Page 13**

Longue vie à Vallées en Champagne **Page 14**

Recensement 2017 **Page 15**

Ce journal est le premier de la commune de Vallées en Champagne. La commune nouvelle conservera son nom, la requête du comité interprofessionnel des vins de Champagne (C.I.V.C.) contre la commune de Vallées en Champagne a été rejetée par le tribunal administratif d'Amiens. L'élaboration du mémoire de défense contre le C.I.V.C nous a demandé un travail conséquent.

A l'aube de 2017, ayons une pensée pour deux anciens maires de nos communes historiques qui nous ont quitté récemment : Mr Raymond MOREAU, Maire de La Chapelle-Monthodon de 1987 à 2001 et Mr Gilles Hiernard, Maire de Baulne en Brie de 1995 à 2008.

La création de notre commune nouvelle a tenu toutes ses promesses sur le plan humain, la rencontre entre les membres des conseils municipaux de La Chapelle Monthodon, de Baulne en Brie et de Saint Agnan est un enrichissement mutuel. En acceptant nos différences nous construisons une parcelle de l'identité de Vallées en Champagne. Cela est d'autant plus vrai à l'heure de la réforme territoriale qui impose la fusion des communautés de communes en communauté d'agglomération. Notre représentation y est préservée en tant que commune nouvelle : Vallées en Champagne disposera de 3 délégués, qui commenceront par l'élection du président et du bureau de la nouvelle CARCT le 21 janvier 2017 (voir page 7).

Nos secrétaires de mairie à temps partiel, Maryse, Patricia, Céline, Madisson ont fait preuve d'une qualité d'adaptation et d'une volonté sans faille pour affronter les difficultés administratives inhérentes à ce type de projet. Les agents de terrain ont dû s'habituer à travailler sur un territoire plus vaste, nous les en remercions.

Les résultats financiers de Vallées en Champagne sont au-delà de nos prévisions, les dotations de l'Etat ont augmenté fortement, la mutualisation de nos services et la rationalisation de nos divers contrats, la perception de subventions inespérées dues à la création de cette identité nouvelle, le non remplacement d'un emploi administratif, toutes ces actions ont généré un excédent budgétaire important (voir page 5).

L'apport humain des communes historiques et le concours des nombreuses associations de notre village construiront au fil des années l'identité de Vallées en Champagne. La vie associative de notre village est riche et primordiale. Elle participe au bien vivre ensemble, à la reconnaissance et à l'acceptation de nos différences.

La création de Vallées en Champagne est un pied de nez à ce monde qui promeut l'intolérance et la division.

Ces associations donnent vie à notre commune, elles ont besoin de nous tous pour exister, grandir et partager. Les comités des fêtes et toutes les associations de notre commune vous attendent nombreux.

Nous vous invitons à vous reporter aux pages 13 & 14 de ce bulletin si vous voulez retrouver quelques temps forts de Vallées en Champagne en 2016.

N'oubliez pas, pour faire face aux rigueurs de l'hiver d'équiper vos véhicules de pneus adaptés aux conditions hivernales.

Nous sommes heureux de vous convier à la cérémonie des vœux le samedi 21 janvier 2017 à 18 h 00 à la salle Eugénie à Baulne en Brie. Si certaines personnes ont des difficultés pour s'y rendre n'hésitez pas à nous contacter : c'est un moment de rencontre pour tous.

Bonne année 2017

Vivons notre vie comme un rêve, et qu'il devienne réalité

Bruno Lahouati, Maire de Vallées en Champagne



LES CONSEIL MUNICIPALS 2016

Voici les principales questions abordées lors des réunions de conseils municipaux en 2016.

REUNION DU 04/01/2016

✓ Election des maires et adjoints : Elus	Fonction
LAHOUATI Bruno	Maire
PICART Jacqueline	Maire déléguée La Chapelle Monthodon
PICART Claude	Maire délégué Saint Agnan
LARANGOT Béatrice	1 ^{er} adjoint
ROULOT Jean-Yves	2 ^{ème} adjoint
TROUBLE Pierre	3 ^{ème} adjoint
DAGONET Francis	4 ^{ème} adjoint
PICART Olivier	5 ^{ème} adjoint
CHAMPAGNE Jean-Michel	6 ^{ème} adjoint
DESTOUCHES Alain	7 ^{ème} adjoint
DARTINET Marcel	8 ^{ème} adjoint

- ✓ Indemnités du maire et des adjoints : maintien des montants antérieurs
- ✓ Représentativité de la commune nouvelle au sein des différents établissements publics de coopération intercommunale : L'ensemble des représentants des anciennes communes conservent leur délégation.

REUNION DU 15/01/2016

- ✓ Délibération pour la création d'une ASA en charge du futur projet hydro-viticole secteur Saint-Agnan et Baulne-en-Brie.
- ✓ Constitution d'une régie de recettes : Objet location de salles communales, des gîtes, perceptions de dons.
- ✓ Conventions d'entretien et de remplacement des poteaux incendie proposée par l'USESA : extension de la convention à toute la commune de Vallées-en-Champagne.
- ✓ Délégations du maire aux adjoints

REUNION DU 22/02/2016

- ✓ Délégations de signature du conseil municipal au maire
- ✓ Heures complémentaires et gestion du temps de travail
- ✓ Mutuelle des employés
- ✓ Demandes de subventions DETR (Cf projets 2016)

Réunion du 21/04/2016

- ✓ Défense de la langue française
- ✓ Dissolution des CCAS de Saint-Agnan, La Chapelle-Monthodon et Baulne-en-Brie, avec reprise des résultats comptables et des compétences par le budget principal de Vallées en Champagne

QUELQUES CHIFFRES 2016 :

	Taux d'imposition communaux 2016		
	Saint-Agnan	Baulne-en-Brie	La Chapelle-Monthodon
Taxe habitation	12,22%	14,19%	9,04%
Taxe foncière bâti	7,35%	8,79%	4,85%
Taxe foncière non bâti	18,23%	17,29%	9,94%
CFE (Cotisation Foncière des entreprises)	15,47%	15,75%	11,92%

Tarifs des concessions de cimetière	
Concession 2 m ² - 30 ans	90 €
Concession 2 m ² - 50 ans	150 €
Concession 1 m ² - 50 ans	150 €
Columbarium - 50 ans	300 €
Jardin du souvenir	gratuit

TARIF DES SALLES COMMUNALES

Salle Eugénie Baulne-en-Brie

Habitants de la commune &
Association cantonale 114 €
Extérieurs 175 €

Salle de la Chapelle-Monthodon

Habitants de la commune &
Association cantonale 100 €
Extérieurs 140 €

Salle du Moulin Baulne-en-Brie

Habitants de la commune &
Association cantonale 84 €
Extérieurs 122 €

GITE COMMUNAL A BAULNE-EN-BRIE

Surface : 190 m², 5 chambres
Capacité : 11 personnes

Responsable : Béatrice Larangot

<http://www.gites-de-france-aisne.com/gite-rural-commune-de-vallées-en-champagne-beatrice-larangot-a-baulne-en-brie-dans-autour-de-Chateau-Thierry-G22.html>

Groupement d'achat de fioul et pellets : se renseigner en mairie

PROJETS REALISES EN 2016 :

- **Achat d'une balayeuse ramasseuse** pouvant être attelée au tracteur acquis en 2015.

Coût 15 000 €

Subvention attendue 6 250 €

Subvention pour le tracteur grâce à la création de la commune nouvelle : 16 076 €

- **Acquisition de matériel informatique** : copieur, ordinateur portable, imprimante, vidéo-projecteur et écran

Coût : 2980 €

Subvention attendue : 1490 €

Coût à la charge de Vallées en Champagne : 1490 €

- **Rénovation de l'appartement communal au-dessus de la Mairie de la Chapelle Monthodon**

Coût des travaux : 47 567 €

Pas de subventions

Loyer mensuel : 600 €

- **Réfection du croisement de Monthodon (suite à sinistre)**

Coût des travaux : 4 590 €

Participation des entreprises : 1680€

Coût à la charge de Vallées en Champagne : 2 910 €

- **Rénovation du Lavoir de Saconnay à Saint Agnan**

Coût des travaux : 20 442 € HT

Subvention attendue 15 252 €

Coût à la charge de Vallées en Champagne : 5 190€



- **Renforcement de la route de l'Eglise de Saint Agnan :**

Coût des travaux : 7 462 €

Subvention attendue : 7 462 €

Coût à la charge de Vallées en Champagne : 0 €

Résultats d'exécution budgétaire et affectation des résultats 2015 :

Excédent de fonctionnement 2015 : 432 687 €

Excédent d'investissement 2015 : 42 291 €

Excédent cumulé 2015 : 474 978 €

✓ Taux d'imposition 2016 inchangés, harmonisation des taux de 2017 à 2023. Le produit des impôts locaux attendu en 2016 est de 176 436 €.

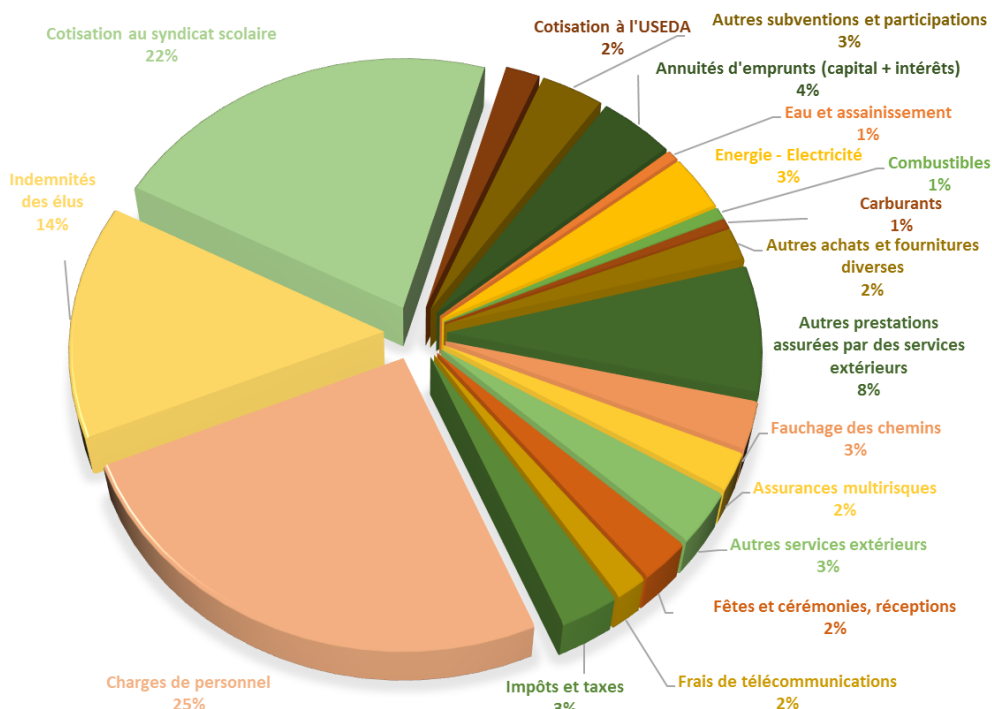
✓ Budget Primitif 2016 :

Fonctionnement : 839 678,16 € Investissement : 482 698,82 €

Réalisations prévisionnelles en fonctionnement au 20/12/2016 :

Dépenses réelles 280 000 €

Recettes (hors redevance pylônes non reçue de 70 000 € env°) 400 000 €



Pourcentages arrondis générant une somme de 101 %

- ✓ Harmonisation des tarifs des concessions de cimetières
- ✓ Adhésion à l'Association Vallée du Surmelin de Vallées en Champagne

Réunion du 06/06/2016

- ✓ Engagement de la commune dans la démarche « zéro phyto » :
- ✓ Prise des Compétences électroniques par la 4CB (installation du Haut Débit voir du très Haut Débit Internet sur son territoire)
- ✓ Schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE des deux Morins) : Le conseil municipal refuse ce schéma tel que présenté.
- ✓ 4 CB - Convention Fonds Départemental de Solidarité 2015 ; subvention pour les travaux de drainage Voirie VC 9 – Chemin de Montleçon et VC 19 – CR du Carré (La Chapelle Monthodon – Vallées en Champagne) – pour un montant de subvention de 2 688,49 €
- ✓ Transfert des adhésions des communes historiques à la commune de Vallées en Champagne aux syndicats suivants : Union des Secteurs d'Energie du Département de l'Aisne – Syndicat de la PICOTERIE – Syndicat des Ecoles Primaires de Condé en Brie – Union des Services d'Eau du Sud de l'Aisne.
- ✓ Candidature aux " plus beaux villages de France "

Réunion du 14/09/2016

- ✓ Demande de Subvention - Eglise de La Chapelle Monthodon (Travaux estimés à 78 500 € HT

✓ Procédure déposée au Tribunal Administratif d'Amiens par le CIVC (Comité Interprofessionnel des Vins de Champagne) contre l'arrêté du Préfet portant création de la commune nouvelle de Vallées en Champagne. Le jugement est en attente.

✓ Assurance sur les risques des statutaires CNRACL & IRCANTEC

Réunion du 28/10/2016

✓ Subvention supplémentaire de 350 € accordée à l'association Odon Attitude pour l'organisation du festival Agri(Culture).

✓ Présentation par Monsieur Hélios VEGA de son association "Permaculture des 3 vallées". Monsieur Elios VEGA devra présenter un budget prévisionnel pour que le conseil puisse statuer sur l'attribution d'une subvention.

✓ Point sur la fusion des communautés de communes (voir page 7)

✓ Présentation du rapport annuel USESA 2015

✓ Cotisation « coteaux, maisons et caves de Champagne » Patrimoine Mondial de l'UNESCO : inscrits sur la prestigieuse liste du patrimoine de l'UNESCO depuis le 4 juillet 2015. Les sites pilotes de l'Aisne sont situés à Bonneil et Barzy sur Marne dans le cadre du programme AGIR (gestion d'aménagements viticoles et non viticoles dans l'objectif de favoriser la biodiversité et d'améliorer la qualité paysagère des coteaux)

✓ Destruction des pigeons à La Chapelle-Monthodon : La maire a pris un arrêté de destruction et fait appel à une association locale pour la mise en œuvre de cet arrêté. Le conseil municipal prend conscience d'un déséquilibre environnemental qui favorise la pullulation des pigeons. Les chouettes combattent le développement excessif des pigeons (notamment harcèlement nocturne). Monsieur Romain Faye propose d'offrir une boîte à chouettes, afin de favoriser l'installation et la reproduction des chouettes dans le clocher de l'église de la Chapelle-Monthodon. A ce titre, il faudra veiller à désobstruer les passages des abat-sons du clocher.

✓ Instauration de la taxe d'aménagement au taux de 2 % sur l'ensemble de la Commune de Vallées en Champagne à compter du 1^{er} janvier 2017 pour une durée de 3 ans (soit jusqu'au 31 décembre 2020).

✓ Projet de commémoration de la bataille de 1918 à La Chapelle-Monthodon, (voir page 13).

✓ Nomination de madame Christine Orange représentante non élue de Vallées en Champagne à l'association Vallée du Surlélin



Questions diverses :

✓ Commémorations nationales sur les trois communes historiques. La commémoration du 11 novembre 2016 se déroulera à La Chapelle Monthodon, le 8 mai à Saint Agnan et la journée de la déportation (avril) à Baulne en Brie.

✓ Madame Béatrice Larangot, suite à la réunion de présentation de désherbage vapeur, propose de mutualiser l'achat et l'utilisation de cette machine avec la commune de Condé en Brie, et d'établir des demandes de subvention auprès des services de l'Etat 'DETR', Agence de l'Eau Seine Normandie, CDDL ...

✓ CCAS : proposition de réunir tous les membres des anciens CCAS afin d'harmoniser les attributions des aides.

VIVRE A VALLEES EN CHAMPAGNE

Mairie de Vallées-en-Champagne

1 Place de l'Eglise

02330 VALLEES-EN-CHAMPAGNE

Tel-fax : 03.23.82.41.39

mairie.valleesenchampagne@orange.fr

<http://www.valleesenchampagne.fr/>

Permanences des mairies

Saint-Agnan :

(03 23 82 08 81)

Le lundi de 17 h 00 à 18 h 30

Baulne-en-Brie :

(03.23.82.41.39)

Le lundi de 9 h 30 à 11 h 00

Le mardi de 18 h 00 à 19 h 30

La Chapelle-Monthodon :

(03 23 82 85 55)

Le jeudi de 18 h 00 à 19 h 30

Et sur rendez-vous auprès des maires :

LAHOUATI Bruno 06 89 69 92 85

Baulne-en-Brie

PICART Jacqueline 06 88 34 24 55

La Chapelle-Monthodon

PICART Claude 06 07 34 28 65

Saint-Agnan



NUMEROS DE TELEPHONE UTILES

Samu 15

Gendarmerie 17

Pompiers 18

Cabinet médical Condé en Brie

03 23 82 42 26

Pharmacie Condé en Brie

03 23 82 43 75

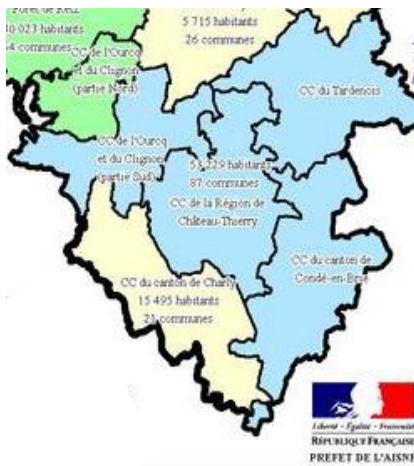
Cabinet vétérinaire Condé en Brie

03 23 82 42 24

LA CARCT :

NAISSANCE AU 01/01/2017 DE LA
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DE LA REGION DE CHATEAU-THIERRY

Communauté de communes
Ourcq et Clignon (Sud-est)
+ Communauté de communes
du Tardenois
+ Communauté de communes
du canton de Condé en Brie
+ Communauté de communes
de la Région de Château-Thierry



87 communes 53 229 habitants

Le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération est composé de 128 délégués. La commune de Vallées en Champagne y est représentée par 3 délégués.

Les compétences exercées auparavant par les communautés de communes seront exercées à l'identique par la CARCT. Certaines de ces compétences seront étendues à tout le territoire progressivement, d'autre reviendront aux communes.



UNE NOUVELLE INTERCOMMUNALITE

Compétences obligatoires (exercées dès le 01/01/2017) :

- Développement économique : actions de développement économique ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ; politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ; promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme ;
- Aménagement de l'espace communautaire : schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur ; plan local d'urbanisme et carte communale ; création et réalisation de zones d'aménagement concerté d'intérêt communautaire ; organisation de la mobilité ;
- Equilibre social de l'habitat : programme local de l'habitat ; politique du logement d'intérêt communautaire ; actions et aides financières en faveur du logement social d'intérêt communautaire ; réserves foncières pour la mise en œuvre de la politique communautaire d'équilibre social de l'habitat ; action, par des opérations d'intérêt communautaire, en faveur du logement des personnes défavorisées ; amélioration du parc immobilier bâti d'intérêt communautaire ;
- Politique de la ville : élaboration du diagnostic du territoire et définition des orientations du contrat de ville ; animation et coordination des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale ainsi que des dispositifs locaux de prévention de la délinquance ; programmes d'actions définis dans le contrat de ville ;
- Accueil des gens du voyage
- collecte et traitement des déchets.

Compétences optionnelles* :

- construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire ;
- création ou aménagement de la voirie d'intérêt communautaire ;
- action sociale d'intérêt communautaire.

Compétences facultatives* :

- assainissement ;
- réseaux et services locaux de communications électroniques ;
- protection et mise en valeur de l'environnement : animation, études et concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques : mise en œuvre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux des deux Morin ;
- aménagement et entretien des cours d'eau ;
- aménagement et entretien paysager des zones reconnues d'intérêt communautaire
- mise en place d'équipes vertes ;
- mise en place de pôles de santé ou d'annexes ;
- actions sociales en faveur des jeunes ;
- accueil de la petite enfance ;
- centre de loisirs sans hébergement, accueil périscolaire.

* Dans l'attente de l'adoption des statuts de la Communauté d'Agglomération de la Région de Château-Thierry, les compétences optionnelles et facultatives sont exercées par la communauté d'agglomération là où elles étaient exercées par les anciens périmètres des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre fusionnés.

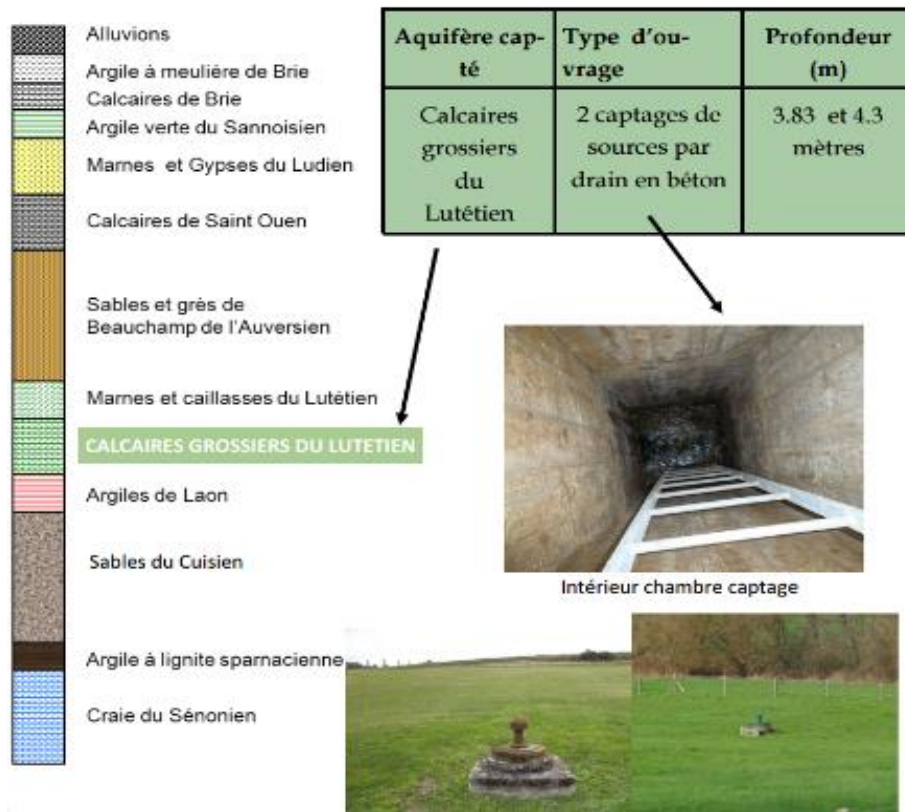
DE LA SOURCE A LA CARAFE

LES SOURCES DE LA CHAPELLE MONTHODON

Ces deux sources font partie des sites de production d'eau potable de l'Union des Services d'Eau du Sud de l'Aisne (USES A)

Deux sources sont captées, la source de la route (ou source de la pièce du chaudron) et la source de la pâture (ou source du moulin blanc). En 2015, 578 927m³ d'eau y ont été pompés. L'eau provient des calcaires grossiers du Lutétien. La déclaration d'Utilité Publique a été signée le 05 février 1986. Elle définit les périmètres de protection immédiat, rapproché et éloigné afin de protéger les ressources des pollutions essentiellement accidentelles

Ces deux sources sont protégées par une Aire d'Alimentation de Captage (AAC). Cette aire correspond à la surface autour d'un captage sur laquelle l'eau tombée au sol rejoindra l'eau du captage. C'est au niveau de l'AAC qu'il faut se montrer particulièrement vigilant quant à nos pratiques. L'AAC des captages de La Chapelle Monthodon couvre 2077 ha autour des captages, répartis sur les communes de Vallées en Champagne, Dormans, Igny-Comblizy, Le Breuil.



QUELQUES GESTES POUR PROTEGER LA QUALITE DE L'EAU A LA MAISON

En employant des produits ménagers peu agressifs pour l'eau. Vous les reconnaissez grâce à des labels :



En fabriquant ses produits à la maison :

Lave vitres : pour un litre, mélanger 50 cl de vinaigre blanc et 50 cl d'eau. Mettre dans un pulvérisateur.

Débouche évacuation : mélanger 60 g de bicarbonate de soude, 110 g de gros sel et 12,5 cl de vinaigre d'alcool blanc. Verser dans la canalisation et attendre 15mn. Puis verser une bouilloire d'eau bouillante

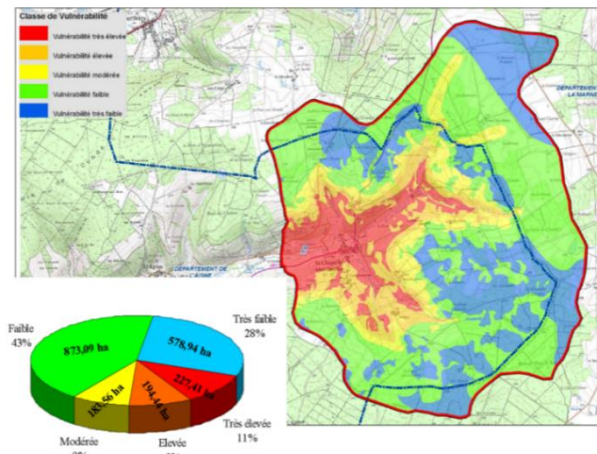
En utilisant des produits de base :

Vinaigre blanc : c'est un excellent détartrant. On peut le chauffer avant usage pour qu'il soit plus efficace

Savon noir : il a des propriétés antiseptiques, détachantes et dégraissantes

Bicarbonate de soude : c'est un abrasif léger. Additionné d'eau, il forme une pâte à récurer.

Cristaux de soude : ils adoucissent l'eau, nettoient et dégraissent les surfaces, la vaisselle et le linge.



Sources :
Plan d'actions AAC la Chapelle

<http://www.usesa.fr/>

LE TELE-RELEVÉ : UN NOUVEAU SERVICE POUR SUIVRE SA CONSOMMATION

La qualité de l'eau est un premier paramètre important pour l'utilisateur. Le deuxième paramètre est celui de la quantité. Afin que chaque usager puisse gérer au mieux les quantités d'eau qu'il utilise, un nouveau service a été mis en place en mai 2016 : le télé-relevé des compteurs. Il s'agit d'un système permettant de gérer la consommation d'eau de chez soi et d'être informé de toute anomalie.

Le service en ligne est gratuit et permet d'accéder aux informations suivantes pour les compteurs de diamètre 15mm : le volume de consommation facturé l'historique des consommations (suivi mensuel ou journalier) les relevés de compteur le suivi des alertes fuites. Pour pouvoir utiliser ce service, connectez-vous sur le site www.service.veoliaeau.fr, créez votre Espace Client personnalisé et accédez aux fonctionnalités dans la rubrique « votre consommation ».

**Sous réserve de disponibilité du service (plus de 95 % des abonnés sont desservis)*



NE PAS GASPILLER L'EAU A LA MAISON

- Arrêter l'eau quand on se lave les dents et prendre la douche plutôt que les bains
- Récupérer l'eau de pluie pour arroser le jardin et laver la voiture
- Ne pas faire couler l'eau pour la vaisselle mais remplir un bac

NE PAS POLLUER L'EAU A LA MAISON

STOP aux déchets dans les WC!



SOLIDARITE AU CŒUR DE VALLEES

DES ASSOCIATIONS SUSCEPTIBLES DE DONNER DES AIDES MATERIELLES URGENTES

Maison de la solidarité : Croix Rouge Française –Secours catholique - Secours Populaire - Restos du cœur
15, avenue de la république 02400 CHATEAU THIERRY Tél : 03.23.83.21.34

DES ASSOCIATIONS SUSCEPTIBLES D'APPORTER UNE PRISE EN CHARGE SUR LE PLUS LONG TERME

A.P.A.J.H. "Maison d'Éloïse" Avenue Jausaume Latour
02400 CHATEAU THIERRY Tél : 03.23.69.41.56

Foyer des Jeunes Travailleurs

Résidence "Le Rivage" 58 bis, avenue d'Essômes 02400 CHATEAU THIERRY
Lundi au vendredi : 9h - 18h Tél : 03.23.83.31.66 Fax : 03.23.69.98.92
www.accueil-et-promotion.org

A.P.E.I "2 Vallées" 14, rue Jules Maciet 02400 CHATEAU THIERRY
Tél : 03.23.69.52.60

Foyer de l'Espérance 18, avenue du Général de Gaulle 02400 ESSOMES SUR MARNE Tél : 03.23.83.13.80 Fax 03.23.69.96.83

Service Médiation sociale : 06.71.59.13.96

DES ORGANISMES PUBLICS, ACTEURS DE NOS VIES

Caisse Primaire d'Assurance Maladie, 15 rue des Filoires 02400 CHATEAU-THIERRY Tél 0820.849.021

Caisse d'Allocations Familiales – Point Services Familles, 6 Rue Gerbrois 02400 CHATEAU-THIERRY Tél : 03.23.69.56.00 www.soissons.caf.fr

Centre de Circonscription d'action sanitaire et sociale 1 rue Robert Lecart 02400 CHATEAU-THIERRY Tél : 03.23.83.85.00

Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) CARCT, 3 Rue de la Mairie, 02850 Courtemont-Varennnes 03.23.82.08.14

Centre Local de Coordination gérontologique (CLIC) PETR UCCSA, Ferme du Ru Chailly 02650 FOSSOY Tél : 0800.225.922 ou 03.23.71.68.60

MDPH de l'Aisne, Route de Besny, 02000 Laon, 03.23.24.89.89

AIDER LES ENFANTS DE VALLEES EN CHAMPAGNE A PARTIR EN VOYAGE SCOLAIRE

La commission de l'action sociale propose que les enfants domiciliés sur la commune et scolarisés dans un établissement scolaire public portant un projet de sortie ou de voyage scolaire peuvent bénéficier d'une aide financière.

Le montant pris en charge est calculé à partir d'un pourcentage du coût du voyage ou de la sortie.

Montant du voyage	Taux d'aide
de 0 à 200 €	20%
de 201 à 500 €	15%
de 501 à 1 000 €	10%

La commune se réserve la possibilité d'accorder une aide supplémentaire sur présentation de justificatifs. Cette prise en charge ne pourra pas dépasser 80 % du montant de la sortie scolaire et pourra être assortie d'une obligation de prendre contact avec une assistante sociale pour apporter un soutien approprié à la situation de la famille.

Sous réserve d'adoption au prochain conseil municipal

DEMANDER UNE AIDE EXCEPTIONNELLE

Les principaux critères d'attribution d'une aide par la commune de Vallées en Champagne (critères adoptés par la commission action sociale du 20/12/2016) :

Le caractère urgent ou exceptionnel de la situation du demandeur.

Le seuil de pauvreté défini par l'INSEE 822 € ou 987 € par mois pour une personne seule en 2012, dernière référence INSEE).

Les démarches (en cours ou finalisées) auprès des autres organismes susceptibles de lui apporter une aide.

Les aides seront accordées avec avis de l'assistante sociale au vu du dossier constitué.

Sous réserve d'adoption au prochain conseil municipal

L'ASSISTANTE SOCIALE :

UN INTERLOCUTEUR PRIVILEGIE

Pour toute demande d'aide sociale l'assistante sociale du secteur saura vous renseigner sur les possibilités d'aides existantes et vous aider dans vos démarches auprès des différents organismes susceptibles de vous apporter un soutien approprié à votre situation : Chômage, Dépendance, Maladie, Travail précaire, Handicap.



Conseillère en économie sociale et familiale : 03.23.83.85.08

Assistante sociale : 03.23.83.85.00
Permanences de 9h30 à 12h00 (mairie)

A Condé en Brie, le 3^{ème} mardi matin de chaque mois
A Crézancy

Les autres mardis
Aisne Habitat : 03.23.26.73.50

A Condé en Brie, le 3^{ème} vendredi matin de chaque mois

AU CŒUR DE NOS VIES ETAT CIVIL 2016

DU TEMPS QU'IL A FAIT

NAISSANCES

Natéo GAÏL

La Chapelle-Monthodon

28 février à Château-Thierry



PARRAINAGE REPUBLICAIN

Néo Beaumont

25 juin

MARIAGES

Joanna VELLY & David GAÏL

6 août à La Chapelle-Monthodon



DECES

Solange BOLLER

29 février

La Chapelle-Monthodon.

Mireille LESSERTISSEUR

3 juin

Baulne en Brie

Raymond MOREAU,
Maire de La Chapelle-Monthodon
de 1987 à 2001

1^{er} décembre

La Chapelle-Monthodon



météo

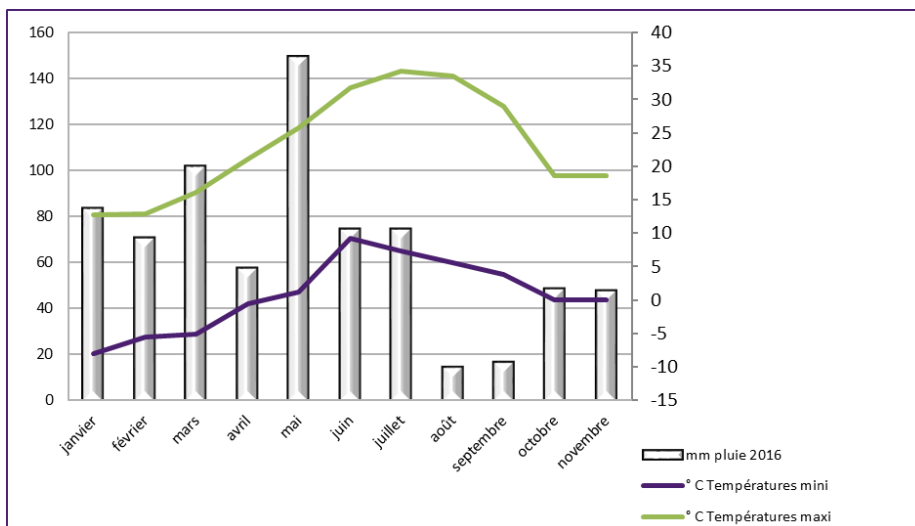
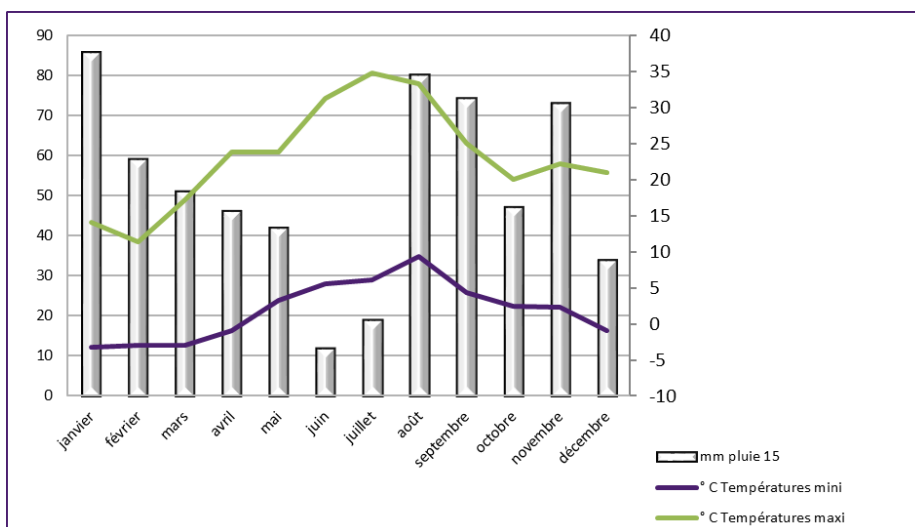
Précipitations

	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet
mm pluie 15	85,5	59	51	46	42	12	19
mm pluie 16	84	71	102	58	150	75	75
	août	septembre	octobre	novembre	décembre	total	moyenne/mois
mm pluie 15	80	74	47	73	34	622,5	51,9
mm pluie 16	15	17	49	48	ND	744	67,6

Températures

	janvier	février	mars	avril	mai	juin	
2015	-3,3	-3	-3	-1	3,3	5,6	Minimum
2016	-8,1	-5,5	-5,1	-0,6	1,2	9,2	Minimum
2015	14,1	11,3	17,2	23,8	23,8	31,2	Maximum
2016	12,8	12,9	16,1	21,1	25,8	31,7	Maximum
	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre	
2015	6,1	9,3	4,3	2,4	2,3	-1	Minimum
2016	7,3	5,6	3,8	0	-6,1	ND	Minimum
2015	34,8	33,2	25	20	22,2	20,9	Maximum
2016	34,2	33,5	28,9	18,6	18,6	ND	Maximum

EN 2015 ET 2016 DANS NOS VALLEES



Commémoration de la bataille de la Chapelle Monthodon 15 au 20 juillet 1918

21 & 22 juillet 2018

Rappel historique



« Ici, dans ce vallon du Ru des Vieux Prés est venue s'échouer le 15 juillet 1918 la dernière offensive allemande. Ce mémorial de la Ferme de la Verdure en perpétue le souvenir.

Le 15 juillet 1918, précédées par un très violent tir d'artillerie, les troupes d'assaut allemandes franchissent la Marne, submergent nos positions et atteignent ce ruisseau. Elles y sont arrêtées par nos défenseurs de la 20ème division installés défensivement sur les hauteurs sud.

Le 16 juillet, depuis ce vallon, le 2e RI (20ème division) passe à la contre-attaque et après de très durs combats s'empare des hameaux de Chézy, de Montleçon et de la Ferme de la Bourdonnerie. Par un retour offensif, les Allemands reprennent la ferme. Plus

à l'est, le 77e RI (18e division) reprend la Ferme des Pozart.

Le 17 juillet, nouvelle contre-attaque française par les 18ème BCP, 25e RI, 147ème RI et 32e RI. La progression est difficile et meurtrière due à la présence d'un grand nombre de mitrailleuses allemandes. La Ferme de la Cressonnière est reprise ainsi que la Bourdonnerie mais là encore, les Allemands contre-attaquent et reprennent la ferme.

Devant l'échec de l'offensive, l'état-major Allemand décide de replier ses divisions engagées au sud de la Marne dans la nuit du 18 au 19 pour l'artillerie et du 19 au 20 pour l'infanterie.

Au cours des 18 et 19, le commandement français prépare activement une contre-offensive pour rejeter les Allemands au nord de la Marne.

Le 20 juillet, la contre-offensive française est lancée avec l'appui des chars d'assaut. Nos troupes atteignent la Marne.

Désormais, le recul allemand est continu jusqu'à l'armistice du 11 novembre 1918.

Ce monument marque la limite sud de l'avance allemande au cours de la 2e bataille de la Marne. »



Récit de M. Jean VEDOVATI (*Hameau de Chézy - La Chapelle-Monthodon*)

Le mémorial de la Ferme de la Verdure commémore l'échec de la dernière offensive allemande du 15 juillet 1918. Le monument a été érigé en 1929.

Présentation du projet de commémoration

La Chapelle Monthodon a été le théâtre de combats importants du 15 au 20 juillet 1918, lors de la deuxième bataille de la Marne.

L'Association pour la Sauvegarde et la protection du patrimoine historique et culturelle de la commune de la Chapelle Monthodon, avec Jean Védovati, a effectué un travail de recherche historique qui a donné lieu à une publication en 1990 : Plus de 600 hommes des armées française et allemande ont été mis hors combat durant ces quelques jours.

Pour les troupes françaises une carte établie par les services de l'Etat-major précise les lieux des sépultures sur le champ de bataille.

IL s'agit de partir de ce travail pour préparer la commémoration du centenaire de ces combats.

Pour cela nous proposons d'associer habitants et élus de Vallées en Champagne, professeurs et élèves des établissements scolaires du territoire et toute personne souhaitant participer à cette commémoration, afin de construire ensemble l'hommage à tous ces hommes morts pour la France.

Merci de nous contacter et de nous communiquer vos coordonnées si vous souhaitez participer à la construction de cette manifestation patriotique. Votre concours nous sera précieux.

Renseignements auprès de la mairie de Vallées en Champagne mairie.valleesenchampagne@orange.fr ou auprès de Mr Olivier Picart, coordonnateur des comités des fêtes au 06.81.46.61.92 ou de Pierre Troublé, adjoint en charge du rayonnement de la commune, au 06.72.89.39.27

DU BON TEMPS QUE L'ON A PRIS

AUX LECTURES ET EVENEMENTS « CULTURELS »



AUX FETES DES VALLEES

Marché aux fleurs à Baulne, Lectures animalières, Beaujolais nouveau, festival



Feux de la Saint Jean, 14 juillet à Saint Agnan Fête de la Chapelle

AUX SPORTS QUE L'ON REGARDE OU PRATIQUE

Foot, Rugby au stade de France, et randonnée à la Chapelle)



A NOËL

Noëls des Vallées : Père Noël et goûter, spectacle de ballons ou cirque de Châlons



(Photos JM Champagne, Y Cernet, M Marie, J Picart, N Triconnet, P Troublé)

LONGUE VIE A VALLEES EN CHAMPAGNE



Inauguration de Vallées en Champagne le 24 avril 2016



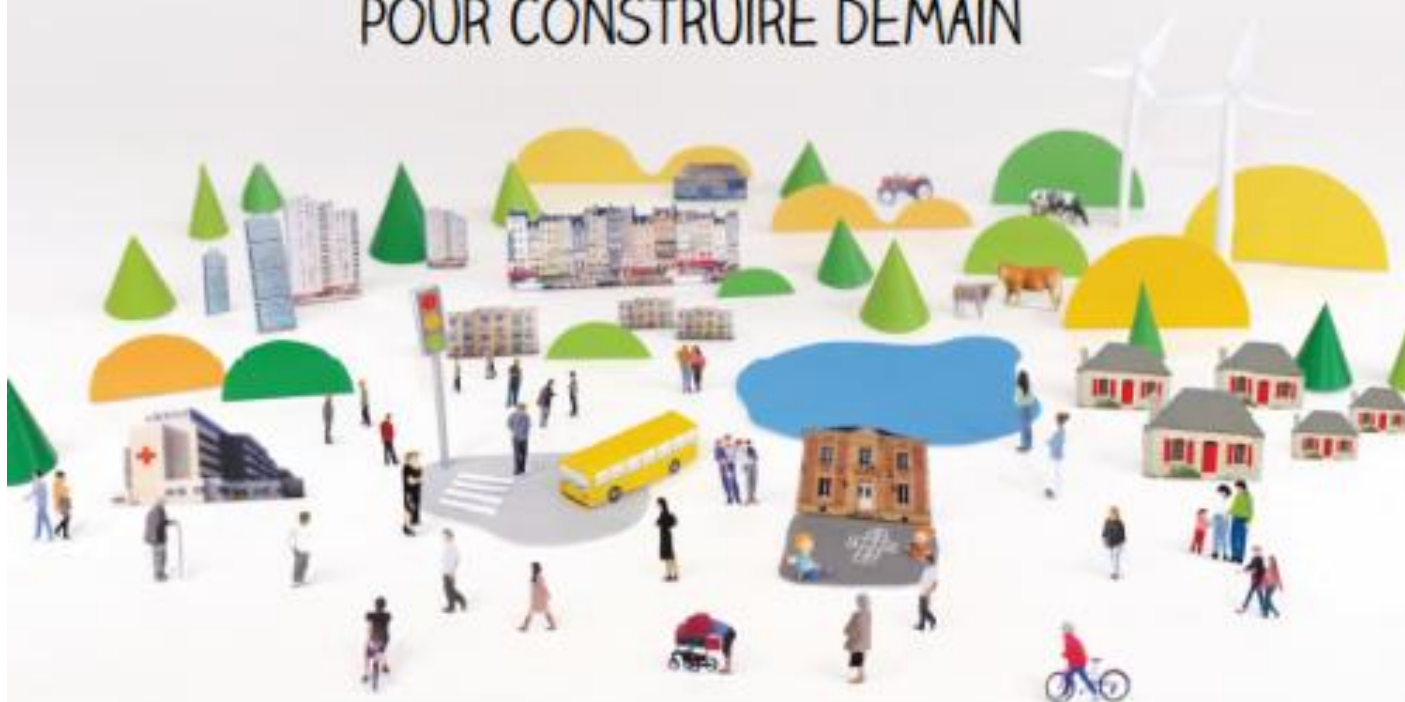


RECENSEMENT

de la population 2017

Du 19 janvier au 18 février

DES CHIFFRES AUJOURD'HUI
POUR CONSTRUIRE DEMAIN



Le recensement par internet, c'est plus pratique !

www.le-recensement-et-moi.fr



Le recensement, c'est utile, c'est sûr, c'est simple



Insee & votre commune

LES GRANDES ÉTAPES DU RECENSEMENT



AVANT LA COLLECTE



Recrutement et formation des agents recenseurs



Constitution de la liste des adresses à enquêter



Tournée de reconnaissance pour avertir du passage de l'agent recenseur

PENDANT LA COLLECTE



Distribution par l'agent recenseur de la notice pour répondre au recensement en ligne sur www.le-recensement-et-moi.fr ou des questionnaires papier (qu'il viendra récupérer sous quelques jours)



Vérification de la bonne prise en compte de tous les logements par la commune

APRÈS LA COLLECTE



Certification de la collecte par le maire



Transmission des questionnaires papier à la direction régionale de l'Insee (les réponses en ligne sont reçues directement)



Saisie des questionnaires papier et traitement des données



Vérification et validation des résultats par l'Insee



Communication des chiffres aux maires et au grand public

À QUOI SERT LE RECENSEMENT ?



C'EST GRÂCE AUX DONNÉES COLLECTÉES QUE L'ON PEUT CONCEVOIR ET RÉALISER LES PETITS ET LES GRANDS PROJETS QUI VOUS CONCERNENT

→ POUR L'ÉTAT



Définir les politiques publiques nationales

→ POUR LES COMMUNES



€ Établir la contribution de l'État au budget des communes



Décider des équipements collectifs et des programmes de rénovation



Définir le nombre d'élus au conseil municipal

→ POUR LES ENTREPRISES ET LES ASSOCIATIONS



Ouvrir de nouveaux commerces
Construire des nouveaux logements



Pour l'ensemble de la population